



Arrêté fédéral

Projet

**portant approbation de la décision n° 1/2021 du Comité mixte
UE-Suisse modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'accord
du 25 juin 2009 entre la Confédération suisse et la Communauté
européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités
lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières
de sécurité**

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,

vu le message du Conseil fédéral du 25 août 2021²,

arrête:

Art. 1

¹ La décision n° 1/2021 du Comité mixte UE-Suisse du 12 mars 2021³, modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'Accord du 25 juin 2009⁴ entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises, ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

1 RS 101

2 FF 2021 2071

3 RO 2021 250

4 RO 0.631.242.05

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum facultatif (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3Cst.).